Image not found or type unknown

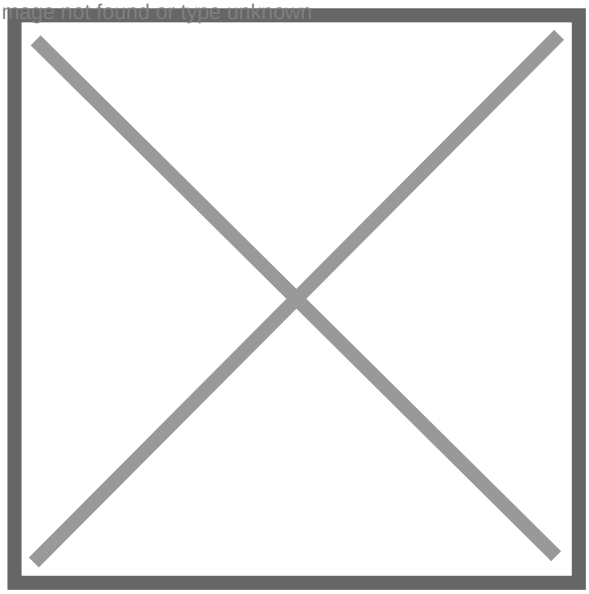

RF (changement de situation aprés avis favorable prefet)

Par **adia1**, le **29/07/2018** à **13:52**

Bonjour

J'ai besoin d'un renseignement sur le regroupement familial. Ça fait un an que J'ai déposé un dossier d'une demande de regroupement familial pour ma femme et ma fille de deux ans et demi. j'ai reçu l'attestation de dépôt de l'OFII et l'avis favorable de la préfecture après la visite de l'appartement par l'agent de l'OFII. Ma femme et ma fille ont déposé leur demande de visa au consulat de France et elles n'ont toujours pas reçu l'appel du consulat de France pour la délivrance des Visas.
Actuellement ma femme est enceinte, elle attend un deuxième enfant dont la naissance est prévue en octobre.
Les questions que je me pose est de savoir, si ma femme accouche avant la délivrance de leur visa ,est ce que je serai obligé de recommencer la procédure de regroupement familial pour introduire dans le dossier le nouveau né?
J'ai un appartement de type F2 d'une superficie de 52 m2 et j'habite dans les Yvelines je voulais savoir si au niveau superficie et du nombre de pièces est ce que ce logement répondra toujours aux conditions de regroupement familial vu qu'il y aura une personne supplémentaire le nouveau né dans le foyer?Merci pour votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés